

Communiqué de presse (journaux agricoles)

Appenzell, le 14 mars 2018

## **L'utilisation responsable des insecticides prévient les intoxications de colonies d'abeilles**

**Un non-respect des charges en cas d'application de produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles peut provoquer la mort de nombreuses colonies. Le Service sanitaire apicole constate que la plupart des cas d'intoxication 2017 sont vraisemblablement dus à un traitement prématuré des cultures (BBCH 67 au lieu de BBCH 69) et/ou parce que la tonte et/ou le paillage des sous-cultures ont été oubliés. apiservice, le centre de compétence des apiculteurs, lance un appel à la prudence.**

L'an dernier, le Service sanitaire apicole a reçu davantage d'annonces de cas de suspicion d'intoxication (27) que les années précédentes. Le nombre d'intoxications effectivement confirmées était également supérieur à la moyenne. Dans 13 cas confirmés, les responsables de la mort des butineuses ou de colonies entières étaient toujours des insecticides. Dans plus de la moitié des cas d'intoxication (7 sur 13), les néonicotinoïdes thiaméthoxame, clothianidine ou imidaclopride ont causé les dégâts bien que l'utilisation des trois substances actives soit clairement réglementée.

« Nous avons constaté que des produits phytosanitaires tels que Actara par exemple ont été mal appliqués », explique Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole. « Soit le produit a été sprayé prématurément (floraison qui s'achève) ou des sous-cultures n'ont pas été tondues ». Seul le stade de floraison BBCH 69, fin de la floraison, est le moment idéal pour un traitement avec cette substance, alors que BBCH 67, floraison qui s'achève, est définitivement trop tôt.

Il est à noter qu'en plus des trois néonicotinoïdes mentionnés ci-dessus, la substance indoxacarbe a également causé de nombreux empoisonnements. Malheureusement, l'exigence SPe8\* "Dangereux pour les abeilles" ne s'applique actuellement que pour son utilisation sur le colza. Pour l'utilisation en arboriculture et en viticulture, il sera complété le plus rapidement possible en raison du danger pour les abeilles. Anja Ebener, directrice du centre de compétence apiservice, fait appel à la responsabilité des agriculteurs : « Afin de ne pas mettre inutilement en danger les abeilles mellifères et les abeilles sauvages, il convient d'ores et déjà de tenir compte de l'exigence SPe8 pour les applications de cette substance en arboriculture et en viticulture. »

La prudence est également de mise lors de l'utilisation de la substance active chlorpyrifos. Elle aussi est très toxique pour les abeilles et a causé plusieurs intoxications de colonies d'abeilles. Le Service sanitaire apicole demande le strict respect de la réglementation en vigueur et l'utilisation prudente de cet insecticide et des autres substances dangereuses pour les abeilles. Une manipulation responsable permet d'éviter l'empoisonnement inutile de pollinisateurs indispensables pour l'agriculture.

\*SPe8 – Dangereux pour les abeilles : Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices), ou seulement dans des serres fermées et à condition de ne pas y introduire de pollinisateurs. Les plantes d'enherbement et les adventices en fleurs doivent être éliminées avant le traitement (faucher ou mulcher la veille). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines.

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport Intoxications 2017 :

➔ [www.bienen.ch/fr/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html](http://www.bienen.ch/fr/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html)

### Photos disponibles



BBCH 67, floraison qui s'achève -  
trop tôt pour asperger

© Agroscope Carole Parodi



BBCH 69, fin de floraison -  
moment idéal pour asperger

© Agroscope Carole Parodi



Abeilles intoxiquées

© apiservice



Pulvérisation problématique  
(dérive sur arbres avoisinants en pleine floraison)

© apiservice

### Personnes de contact

Pour de plus amples informations, adressez-vous à :

Marianne Tschuy, Spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole  
(les mercredis et jeudis disponible par téléphone ou du lundi au vendredi par courriel).

Téléphone 058 461 40 23, [marianne.tschuy@apiservice.ch](mailto:marianne.tschuy@apiservice.ch)

Anja Ebener, Directrice d'apiservice

Téléphone 079 940 21 39, [anja.ebener@apiservice.ch](mailto:anja.ebener@apiservice.ch)

Les photos en haute résolution peuvent être téléchargées dans l'espace presse de bienen.ch :

[www.bienen.ch/fr/nouvelles/presse/](http://www.bienen.ch/fr/nouvelles/presse/)